

## Face aux violences, mettons en place un geste barrière : je signale

Écrit par NPA

Samedi, 04 Avril 2020 14:41 - Mis à jour Samedi, 11 Avril 2020 18:13

---

Communiqué de l'association Femmes Solidaires :

« Dans le contexte du confinement, nous constatons une augmentation importante des violences faites aux femmes et aux enfants. Toute l'année, Femmes solidaires est mobilisée sur tous les territoires pour lutter contre cette violence : la déconstruire par des temps de sensibilisation, d'échange, la nommer en informant les femmes qui en sont victimes sur leurs droits, la punir en lien avec nos avocates solidaires.

Femmes solidaires reste mobilisée sur le terrain, pendant le confinement et bien entendu après dans cette lutte contre les violences. Fortes de cette expertise, nous avons aujourd'hui un message très important à vous transmettre : face à cette violence, nous avons toutes et tous une réponse: la 12 vigilance.

Vous savez déjà ce qu'est la violence. Vous l'avez probablement déjà vue, entendue. Vous connaissez les cris, les bruits sourds, la peur dans le regard de votre voisine lorsque vous la croisez ou ce que vos enfants vous racontaient d'un.e camarade en rentrant de l'école. Ces violences perdurent. Face aux violences mettons en place un geste barrière : je signale à chaque fois :

<https://arretonslesviolences.gouv.fr> et 3919 ; En cas d'urgence : j'appelle le 17 ; Pour l'enfance maltraitée : j'appelle le 119 ;

Je suis victime, j'ai des droits :

- Ce n'est pas de ma faute. Rien ne justifie la violence que j'ai subie ;
- J'appelle le 3919 pour être informée et orientée ;
- Je peux porter plainte, quelle que soit la violence que j'ai subi ;
- Je peux signaler la violence qui m'est faite dans une pharmacie ou un supermarché ;
- Je peux demander un hébergement d'urgence, contacter mon bailleur. J'ai le droit de partir et cela ne veut pas dire que la personne violente conservera mon logement ;...

- Je peux voir, si j'en ai besoin, un.e médecin »

A Lyon, les permanences en mairies d'arrondissement sont actuellement suspendues, les victimes ou témoins peuvent appeler les numéros d'aide :

3919 : numéro national pour les violences faites aux femmes de 9h à 19h du lundi au samedi.

Numéro local pour les femmes victimes de violences, Viffil : 04 78 85 76 46.

Du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h sauf les jeudis après-midi

114, par SMS. Le numéro d'urgence destiné aux personnes sourdes est également accessible aux victimes de violences familiales depuis le 1er avril 2020 .